Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260423-2026_22-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE BROONS

COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- ~~Mme Muriel BIHOUÉE~~ – M. Gilles MAUGAIN –Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – M. ~~Erwan CARISSAN~~ – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – Mme Sophie CRESTAUX – M. Alexandre HERVE – ~~Mme Mélanie GUEHENNEUC~~ – Mme Mathilde HERVE

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

Absent excusé : Muriel BIHOUEE- Erwan CARISSAN- Mélanie GUEHENNEUC

Procuration :

Muriel BIHOUEE qui a donné procuration à Mickaël LEVEAU

Erwan CARISSAN qui a donné procuration à Gilles LE RAY

Mélanie GUEHENNEUC qui a donné procuration à Sophie CRESTAUX

Secrétaire de séance : Mr Gilles MAUGAIN

Délibération N° 2026-22

Affectation des résultats

Après avoir examinés les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 au conseil de ce jour, il est proposé à l'assemblée délibérante de statuer comme suit :

Le CFU 2025 fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 119 643.35 € pour **le budget communal**, il est proposé d'affecter 10 000€ au C/1068 et 109 643.35€ au C/002 – résultat d'exploitation reporté. L'excédent d'investissement de 44 168.82€ sera affecté au C/ 001- excédent reporté

Le CFU 2025 fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 4 894.94€ pour **le budget snack-bar** qui sera reporté au C/002- résultat d'exploitation reporté. Le déficit d'investissement de 12 084.93€ sera reporté au C/001- solde de la section d'investissement reporté.

Le CFU 2025 fait apparaitre un déficit de 0.05€ pour **le budget hameau de l'étang**, qui sera reporté au C/002- résultat d'exploitation reporté. Le déficit d'investissement de 71 090.87€ sera reporté au C/001- solde de la section d'investissement reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter les résultats du budget communal, du snack-bar et du hameau de l'étang tel que présenté ci-dessus

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE



Gilles MAUGAIN, secrétaire de séance